

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO

R 898 / III

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES DES ÉLÉMENTS DE FIXATION

MARQUAGE DES BOULONS, VIS, GOUJONS ET ÉCROUS

— 1^{ère} ÉDITION —

Avril 1969

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

iTeh STANDARD PREVIEW **(standards.iteh.ai)**

[ISO/R 898-3:1969](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9ee62d2d-beb8-4abb-9349-3e663fdc9f60/iso-r-898-3-1969)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9ee62d2d-beb8-4abb-9349-3e663fdc9f60/iso-r-898-3-1969>

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 898/III, *Caractéristiques mécaniques des éléments de fixation – Marquage des boulons, vis, goujons et écrous*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 2, *Boulons, écrous et accessoires*, dont le Secrétariat est assuré par le Deutscher Normenausschuss (DNA).

Les travaux relatifs à cette question, entrepris par le Comité Technique, aboutirent, en 1966, à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En septembre 1967, ce Projet de Recommandation ISO (N° 1298) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Hongrie	R.A.U.
Allemagne	Inde	Roumanie
Autriche	Iran	Royaume-Uni
Belgique	Irlande	Suède
Canada	Israël	Suisse
Chili	Italie	Tchécoslovaquie
Corée, Rép. de	Japon	Turquie
Danemark	Norvège	U.R.S.S.
Espagne	Nouvelle-Zélande	U.S.A.
Finlande	Pays-Bas	Yougoslavie
France	Pologne	
Grèce	Portugal	

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du Projet.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en avril 1969, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES DES ÉLÉMENTS DE FIXATION

MARQUAGE DES BOULONS, VIS, GOUJONS ET ÉCROUS

1. OBJET

La présente Recommandation ISO concerne le marquage des boulons et vis à tête hexagonale, des vis à tête cylindrique à six pans creux, des goujons et des écrous hexagonaux dont les caractéristiques sont fixées dans les Recommandations ISO/R 898/I, *Caractéristiques mécaniques des éléments de fixation – Boulons, vis et goujons*, et ISO/R 898/II, *Caractéristiques mécaniques des éléments de fixation – Écrous*.

Le marquage peut être étendu à d'autres types de boulons, vis et écrous des classes de qualité telles qu'elles sont prévues dans les Recommandations ISO/R 898/I et ISO/R 898/II, par exemple des vis à tête fendue, après accord entre client et fournisseur.

2. MARQUAGE DES BOULONS, VIS ET GOUJONS

2.1 Symboles

TABLEAU 1

Classe de qualité		3.6	4.6	4.8	5.6	5.8	6.6	6.8	6.9	8.8	10.9	12.9	14.9
Symbole de désignation	préférable	3.6	4.6	4.8	5.6	5.8	6.6	6.8	6.9	8.8	10.9	12.9	14.9
	admissible	3 6	4 6	4 8	5 6	5 8	6 6	6 8	6 9	8 8	10 9	12 9	14 9

2.2 Désignation

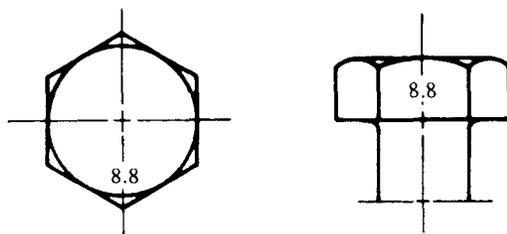
2.2.1 Boulons et vis à tête hexagonale

Les boulons et vis à tête hexagonale doivent être marqués par les symboles de désignation de classes de qualité comme ils sont indiqués dans la Recommandation ISO/R 898/I (voir Tableau 1).

Le marquage doit être obligatoire pour les classes de qualité égales ou supérieures à 8.8 et sera effectué, de préférence en creux ou en relief, sur la partie supérieure de la tête ou, en creux, sur sa face latérale.

Le marquage n'est exigé que pour les boulons et vis à tête hexagonale de diamètre nominal supérieur à 5 mm ou N° 10.

Exemples



2.2.2 Vis à tête cylindrique à six pans creux

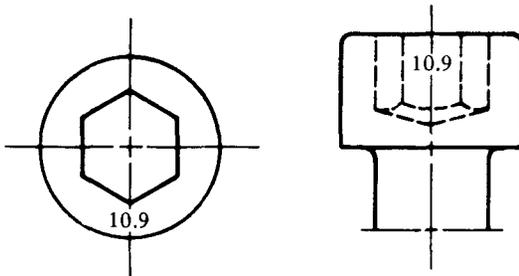
Les vis à tête cylindrique à six pans creux doivent être marquées par les symboles de désignation de classes de qualité prévus dans la Recommandation ISO/R 898/I (voir Tableau 1).

Le marquage doit être obligatoire pour les classes de qualité égales ou supérieures à 8.8 et sera effectué, de préférence en relief ou en creux, sur la partie supérieure de la tête ou, en creux, sur sa face latérale.

Le marquage n'est exigé que pour les vis à tête cylindrique à six pans creux de diamètre nominal supérieur à 5 mm.

Aucun marquage n'est exigé pour les vis à tête cylindrique à six pans creux de la série en inches, puisqu'elles ne sont fabriquées que dans une seule classe de qualité.

Exemples



2.2.3 Goujons

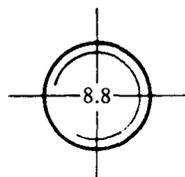
Les goujons doivent être marqués par les symboles de désignation des classes de qualité prévus dans la Recommandation ISO/R 898/I (voir Tableau 1).

Le marquage doit être obligatoire pour les classes de qualité égales ou supérieures à 8.8 et sera effectué, de préférence en creux ou en relief, sur le bout à l'extrémité de la partie fileté.

Pour les goujons à ajustement avec serrage, le marquage doit être effectué sur le bout de la partie fileté du côté de l'écrou.

Le marquage n'est exigé que pour les goujons de diamètre nominal supérieur ou égal à 12 mm (1/2 in).

Exemple



2.2.4 Vis sans tête

Les vis sans tête peuvent être marquées après accord entre fabricant et client. Dans ce cas, le système de marquage des goujons sera utilisé.

3. MARQUAGE DES ÉCROUS HEXAGONAUX

3.1 Symboles

TABLEAU 2

Classe de qualité		4	5	6	8	10	12	14
Marquage au choix	numérique	4	5	6	8	10	12	14
	codé							

3.2 Désignation

Les écrous hexagonaux doivent être marqués par le symbole de désignation des classes de qualité prévu dans la Recommandation ISO/R 898/II (voir Tableau 2).

Le marquage doit être obligatoire pour les classes de qualité égales ou supérieures à 8 et sera effectué de préférence en creux, sur une face latérale ou sur l'une des faces d'appui de l'écrou.